



COMITÉ DE PARENTS

Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais
225, rue Saint-Rédempteur, Gatineau (Québec) J8X 2T3
Téléphone : (819) 771-4548 et télécopieur 771-5222

Compte-rendu de la réunion extraordinaire du COMITÉ DE PARENTS tenue le mardi 13 janvier 2015, à 19 h, au Centre Mgr Beaudoin, 34, rue Binet, Gatineau (Québec)

Présences : Caroline Gaudreau, école Euclide-Lanthier, Nicolas Blais, école Côte-du-Nord, Silvia Barkany, école Internationale du Mont-Bleu, Stéphane Goudreault, école Jean-de-Brébeuf, Pierre Leduc, école du Village, Céline Cléroux, école du Lac-des-Fées, Antoine Gomis, école du Plateau, Jean-Sébastien Provençal, école du Vieux-Verger (arrivé à 19 h 25), Anne-Sophie Dorval, école Saint-Jean-Bosco, Sophie-Andrée Charlebois, école Notre-Dame, Charles Leclerc, école du Dôme, Maxime Messier, école du Marais, Martin Tessier, école des Tournesols, André Maurice, école secondaire Grande-Rivière, Sylvain Gagnon, Comité EHDAA (substitut) et Renée Vianna, secrétaire, sous la présidence de David Boudreau, école des Rapides-Deschênes.

Absences : François Rainville, école du Grand-Boisé, Véronique Demers, école Saint-Paul (absence motivée), Éric McMullen, école des Trois-Portages, Caroline Boucher, école du Parc-de-la-Montagne, Zakia Ouazzine, école Saint-Rédempteur, Chantal Breton, école au Cœur-des-Collines, Anny Bourret, école de la Vallée-des-Voyageurs, Suzanne Assi, école des Deux-Ruisseaux, Danny Lepage, école de l'Amérique-Française, Pascale de Courville Nicol, école secondaire Mont-Bleu (absence motivée), Catherine Gagnon, école secondaire de l'île.

1. PRÉSENCES ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum étant atteint, monsieur David Boudreau, président, déclare la réunion ouverte à 19 h 06.

2. FUSION DES COMMISSIONS SCOLAIRES

Le président, monsieur Daniel Boudreau, informe les membres du but de la rencontre extraordinaire qui se veut une discussion sur les positions que le comité de parents désire prendre face, à l'éventuelle fusion des commissions scolaires de l'Outaouais.

Il propose de se pencher sur les points suivants du document préparé par madame Pascale de Courville Nicol et lui-même, à savoir : réfléchir sur le rôle et les responsabilités des parents au sien de l'organisation des commissions et sur la gouvernance, afin d'orienter les discussions.

Diverses questions sont émises :

- de quelle façon le comité de parents participera-t-il à la structuration de la fusion, s'il y en a une?
- comment rejoindre tous les parents, vu l'immensité du territoire envisagé?
- est-ce que les services aux élèves pourront être maintenus pendant la période transitoire avant l'implantation définitive d'une fusion?
- est-ce que toutes les clientèles pourront être convenablement desservies?
- quels sont les bénéfices sous-jacents d'une fusion?
- y a-t-il risque de coupures dans les services, et quelles en seront les conséquences pour les élèves?

Les membres sont inquiets de la tournure des événements (fusion quasi imposée) et de la prise de position du ministre de l'Éducation et du Loisir et du Sport sans aucun dépôt de documentation (au niveau budgétaire, économique, structurel...). Les membres ne veulent pas faire le travail du Mels d'une part, et désirent d'autre part, être prêts pour pallier à toutes éventualités afin être en mesure de soumettre leurs revendications dès que le Mels fera connaître sa décision définitive quant à la fusion.

Le premier enjeu sur lequel le comité de parents se penche : voulons-nous, si fusion il y a, une ou deux commissions scolaires dans l'Outaouais?

Ils se questionnent sur les raisons et les avantages d'avoir deux commissions scolaires ou une seule commission scolaire dans l'Outaouais. En cas de deux commissions scolaires, l'une regrouperait la Commission scolaire des Draveurs (CSD) et la Commission scolaire au cœur des Vallées (CSCV) et l'autre commission scolaire proviendrait de la fusion de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais (CSPO) avec la Commission scolaire des Hauts-Bois de l'Outaouais (CSHBO). Une seule commission scolaire regrouperait les quatre commissions scolaires actuelles en Outaouais.

Il est expliqué aux membres qu'il serait plus profitable d'avoir deux commissions scolaires, ce qui permettrait aux commissions scolaires rurales de bénéficier des acquis des commissions scolaires plus importantes (CSD et CSPO). Les membres se demandent quel pourrait être le coût engendré par la fusion que ce soit une ou deux commissions scolaires. On rappelle aux membres également que la dernière fusion (1998) a coûté 70 millions dont seulement 40 millions ont été remboursés. En extrapolant, la future fusion risque de coûter cher et d'engendrer des répercussions sur les services aux élèves. On se pose donc les questions suivantes : qui va supporter les frais de la fusion et est-ce que le Mels va rembourser les coûts qui pourraient découler de cette fusion?

On s'interroge également sur le fait que le gouvernement impose une fusion de commissions scolaires sans avoir permis à la population d'utiliser son pouvoir démocratique pour se prononcer sur cette décision.

Si fusion il y a, une autre question se pose : comment intégrer les différentes philosophies des commissions scolaires? Il y a aussi le risque que le transfert aux établissements des services aux élèves engendre une disparité dans l'offre de ceux-ci. À quel endroit, les coupures en vue d'économie pourront-elles être faites? La majorité des dépenses sont liées aux salaires et il y a des services qui ne peuvent être coupés, tel que les contrats d'autobus, la technologie (ordinateurs et autres), etc. Toutes coupures auront des conséquences sur les services aux élèves.

On ressent un malaise face à la décision que le comité devrait prendre, car tel qu'il a été mentionné plus haut, il n'y a aucun document permettant d'adopter une approche ou l'autre.

Les membres examinent les différents documents reçus et discutent ensuite des points qui devraient être garantis, si la fusion se fait. Finalement, les membres décident de ne pas laisser de porte ouverte au gouvernement. Ils préfèrent opter pour une position ferme à l'égard de la fusion en mentionnant au ministre de l'Éducation et du Loisir et du Sport que le comité de parents est en défaveur de la fusion et les raisons du désaccord.

La proposition suivante est formulée :

Résolution 14-15-1244

Monsieur Martin Tessier, appuyé par monsieur Nicolas Blais, propose qu'en l'absence d'information, le Comité de parents s'oppose formellement au processus de fusion tel qu'annoncé par le ministre de l'Éducation et du Loisir et du Sport.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Les membres se proposent de formuler les raisons de leur opposition à la fusion.

Les points suivants sont avancés :

- 1) la pertinence du projet de fusion et les bénéfices que les élèves retireront de cette fusion au niveau des services n'ont pas été démontrés;
- 2) la fusion permettra-t-elle des services équitables pour tous les élèves à l'intérieur du territoire;
- 3) la notion de démocratie est ignorée;
- 4) la notion d'économie, que la fusion pourrait engendrer, n'est pas démontrée;
- 5) la participation des parents lors de la fusion doit être assurée.

Le point 4 mentionné ci-dessus est débattu. Les membres préfèrent le retirer et se battre dans l'intérêt des enfants et pour une éducation égale pour tous les élèves.

Le président écrira la lettre à envoyer au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport qui fait foi de la position du comité de parents face à la fusion projetée. Cette lettre se doit d'être courte et le reflet de la position discutée lors de la rencontre extraordinaire. De plus, il est entendu que la notion de la réussite et du bien-être des enfants soit abordée dans la lettre.

Les membres mentionnent que des copies conformes doivent être envoyées à madame S. Vallée, aux divers députés de la région, à monsieur A. Iracca, au Conseil des commissaires et à la direction générale de la CSPO, à la Fédération des comités de parents du Québec, ainsi qu'aux présidents des trois autres commissions scolaires de l'Outaouais. Il est également suggéré de publier une lettre ouverte sous forme de communiqué.

3. LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 20 h 55.

Le Président,
David Boudreau